



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance tenue le 7 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 612-1-2022 intitulé : « *Règlement abrogeant le règlement numéro 612-2019 et ayant pour objet d'édicter de nouvelles dispositions quant à l'établissement de tarifications pour financer différents services rendus par la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier* »

Le règlement est disponible pour consultation durant les heures d'accueil au bureau municipal ;

**Mairie Sainte-Geneviève-de-Berthier
400, rang de la Rivière-Bayonne Sud
Sainte-Geneviève-de-Berthier**

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 10e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois.

**Hélène Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière**



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance tenue le 7 février 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 629-1-2022 intitulé : : « *Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifications de certains services pour l'exercice financier 2023* »

Le règlement est disponible pour consultation durant les heures d'accueil au bureau municipal ;

**Mairie Sainte-Geneviève-de-Berthier
400, rang de la Rivière-Bayonne Sud
Sainte-Geneviève-de-Berthier**

DONNÉ à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 10e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois.

**Hélène Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière**